CHIMILIN

Canton du Pont-de-Beauvoisin

(1838-1954)

Commune créée par ordonnance royale du 21 août 1827, à partir de la réunion des hameaux de Chimilin et Leyssins (dépendant d'Aoste), de Tissieu (dépendant de Corbelin) et de Ternel et Mudinin (dépendant de La Bâtie-Montgascon).

ETATS DE SECTION

Section A dite "du Tizieu"
Section B dite "de Leyssin"
Section C dite "de Chimilin"
Section D dite "des Ternes"
Section E dite "de Mudenin"

Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de

leurs contenances

MATRICES

2598 W 104-105 Matrice des propriétés foncières

1841-1914

1839

104 Volume 1, folios 1 à 600

Table alphabétique des propriétaires en fin de volume

105 Volume 2, folios 601 à 1168

6100 W 113-115 Matrice des propriétés non bâties

1913-1954

113 Volume 1, folios 1 à 500

Table alphabétique des propriétaires en début de volume

114 Volume 2, folios 501 à 1100115 Volume 3, folios 1101 à 1133

6100 W 112 Matrice des propriétés bâties

1911-1954

Volume 1, cases 1 à 541

Table alphabétique des propriétaires en début de volume

PLANS

4P4/33

Tableau d'assemblage général ; échelle $1/10\ 000$; dimensions en cm 92x54 ; 1838

Tableau d'assemblage de la section A ; échelle 1/4000 ; dimensions en cm 73x48 ; s.d. Tableau d'assemblage de la section B ; échelle 1/4000 ; dimensions en cm 81x53 ; s.d. Tableau d'assemblage de la section C ; échelle 1/4000 ; dimensions en cm 82x61 ; s.d. Tableau d'assemblage de la section D ; échelle 1/4000 ; dimensions en cm 88x62 ; s.d. Tableau d'assemblage de la section E ; échelle 1/4000 ; dimensions en cm 74x50 ; s.d.

Section	Nom de la section	Nombre de feuilles	Echelle	Dimensions	Date
A	Tizieu	1	1/2000	96x65	1838
В	Leyssin	2	1/2000	91x62	1838
			1/2000	90x65	1838
C	Chimilin	3	1/2000	96x63	1838
			1/2000	93x61	1838
			1/2000	100x65	1838
D	Ternes	3	1/2000	95x68	1838
			1/1000	89x66	1838
			1/2000	89x66	1838
E	Mudenin	3	1/2000	98x60	1838
			1/1000	95x60	1838
			1/1000	92x60	1838

Note : les tableaux d'assemblage ont été versés a posteriori par le PTGC nord (2023).